

constamment trompé la chambre et le peuple au sujet de cette question.

M. JONES (Halifax) : Si le gouvernement n'avait demandé à cette chambre qu'un crédit pour étudier la partie de la ligne comprise entre Harvey et Moncton, j'aurais sans aucun doute voté en faveur de ce crédit, comme je l'ai fait l'an dernier, lorsqu'il a proposé une dépense de \$500,000. Mais lorsque la question nous est soumise sous cette forme, et que je suis obligé de choisir entre mon jugement comme homme public, ayant à sauvegarder l'indépendance du parlement, et les questions qui peuvent intéresser ma circonscription électorale de Halifax, comme c'est incontestablement le cas dans la présente occasion, je dois, pour être conséquent et pour remplir les devoirs et les obligations qui m'incombent, relativement à l'indépendance de cette chambre, envisager la chose à un autre point de vue.

Dès le commencement, le gouvernement a trompé le public au sujet de cette question. Il a soumis à cette chambre une résolution relative à la construction de ce chemin, et lorsque l'honorable député de Guysborough (M. Kirk) et d'autres députés ont soulevé, ici, la question de l'emploi de cet argent, le ministre des travaux publics, au nom du gouvernement, a fait la déclaration la plus catégorique qu'un homme public puisse faire devant le parlement, en disant que le gouvernement veillerait à ce que le contrat qui serait conclu assurât la construction entière du chemin jusqu'à Moncton. La position du ministre des travaux publics dans cette chambre donnait une grande force à ses observations, et il n'est pas un seul député qui l'a entendu dans cette occasion, qui n'ait cru que le contrat à intervenir renfermerait les dispositions que l'honorable ministre disait devoir y être insérées.

Plus tard, comme l'a expliqué ce soir l'honorable député de Guysborough (M. Kirk), le haut commissaire actuel, qui était alors ministre des chemins de fer, dans ses discours devant cette chambre, en deux occasions qui ont été citées, dans des assemblées publiques tenues à Halifax, et à chaque moment critique pendant les élections, a déclaré de la façon la plus catégorique et la plus positive, non seulement que le chemin allait être construit, non seulement que nous pouvions nous attendre à ce que l'argent voté par le parlement fût appliqué tel que le voulait le parlement, mais que le contrat avait été signé, et qu'il avait lui-même signé les obligations en Angleterre avec lord Revelstoke, ce qui assurait l'obtention de l'argent pour la construction de la ligne.

En présence de ces deux déclarations et de l'exposé fait lorsque les papiers furent déposés devant la chambre, sur la proposition de mon honorable collègue de Halifax (M. Kenny), je répète que l'on n'a jamais vu, que l'on ne pouvait voir, et j'espère que l'on ne verra plus jamais un pareil exemple de mépris de tout devoir public, de tout ce qui devrait inspirer un homme public, de tout ce qui devrait faire accueillir avec faveur des déclarations d'un homme public comme celles que renfermaient ces documents publics. On a constaté alors que loin d'avoir passé un contrat avec la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique ou avec une autre compagnie pour la construction du chemin jusqu'à Moncton, aucun contrat de ce genre n'avait été fait ; la compagnie du chemin de fer canadien

M. KIRK.

du Pacifique ne s'était point chargée de le construire au delà d'une certaine distance, elle n'était pas obligée par son contrat avec le gouvernement de construire un seul pied de chemin de plus que ce qu'elle avait déjà construit ; et, par conséquent, malgré la déclaration de sir Charles Tupper, alors ministre des chemins de fer, et maintenant haut commissaire en Angleterre, répétée deux fois dans cette chambre, que le contrat avait été signé et scellé, la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique n'était tenue en aucune façon de construire un seul pied de chemin de plus que ce qu'elle avait déjà construit.

On se trouva alors en présence d'un triste spectacle propre à discréditer le pays et à discréditer considérablement le gouvernement, bien plus, je pourrais même dire déshonorant, si cette expression n'était pas contraire aux usages parlementaires, pour les honorables ministres qui ont fait cette déclaration dans différents endroits, afin de favoriser les intérêts de leur parti.

C'est ainsi que les choses se passèrent et, après les élections, mon honorable collègue vint ici et demanda très à propos la production de ces documents. Je lui rendrai la justice de croire qu'il était sous l'impression, comme je l'étais moi-même, et comme l'était la population de Halifax, que ce contrat avait été signé. Lorsque mon collègue a demandé la production de ces documents, je n'ai pas de doute qu'il s'attendait au dépôt d'un contrat passé avec la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique pour la construction de ce chemin, et j'ai compris son chagrin et son désappointement lorsqu'il a constaté par ces documents que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique n'était pas tenue de construire un seul pied de chemin de plus que ce qu'elle avait construit.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt et d'attention le discours que mon honorable ami et collègue a prononcé en cette occasion ; je l'ai écouté avec beaucoup d'attention pour voir s'il s'éleverait au-dessus de toute considération de parti et dénoncerait le gouvernement, ou s'il exprimerait avec indépendance son opinion touchant le gouvernement qu'il appuyait. Mais j'ai attendu vainement une condamnation quelconque du gouvernement. En parcourant le discours de mon honorable collègue, on constatera qu'il a eu le soin de blâmer la compagnie du chemin de fer du Pacifique, de faire observer qu'elle devrait exécuter son contrat, lorsqu'il avait entre les mains tous les documents échangés entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du Pacifique, et qu'il savait que ces documents n'obligeaient en aucune façon la compagnie à construire un seul pied du chemin.

Si l'honorable député avait défendu les intérêts de la ville que lui et moi nous représentons, et dénoncé le gouvernement dans d'autres occasions à propos d'opinions qu'il ne partageait pas et n'approuvait pas ; s'il s'était élevé au-dessus des considérations de parti et s'était servi de la grande influence qu'il a, au su de tout le monde, sur le gouvernement actuel, j'ignore quel aurait pu être le résultat de cette ligne de conduite indépendante. Mais, au lieu d'agir ainsi, il a évité avec le plus grand soin toute allusion, directe ou indirecte, à la responsabilité du gouvernement sur ce point, et il s'est attaché à démontrer que toute la responsabilité à ce sujet pesait sur la compagnie du chemin de fer du Pacifique, qui n'était légalement tenue à rien sous ce rapport.